

J'ai songé de suite aux Sœurs de la Providence qui, non seulement privent les pauvres femmes et filles du peuple de l'ouvrage qu'elles trouveraient dans les magasins, mais encore les forcent à venir en chercher chez elles, et le leur paient DEUX SOUS ET DEMI par jour, *de 7 heures du matin à 6 heures du soir*,

Ainsi, la Maison d'Industrie, protestante, paie aux pauvres un prix beaucoup plus élevé que celui qu'ils recevraient dans les magasins, et par là encourage le travail.

Les Sœurs de la Providence les paient un prix infiniment au-dessous de celui qu'ils recevraient des patrons, un prix dérisoire qui est plutôt une aumône, et par là encouragent la mendicité.

Il est vrai que les bonnes sœurs de la Providence parlent beaucoup du paradis à leurs pauvres en leur donnant deux sous et demi par jour ; la Maison d'Industrie se contente d'épargner aux siens la prostitution et les vices dégradants de la misère.

Il est impossible que les protestans soient sauvés s'ils continuent d'agir de la sorte.

* * *

UN IN-PACE EN 1869.

Je lis dans la *Chronique* de Louvain :

“ Non loin de Louvain, hors de la Porte de Bruxelles, se trouve un couvent. Pour un motif odieux, il a plu à la supérieure de ce couvent de faire enfermer dans un cachot souterrain, sorte de cave humide et malsaine, une des religieuses de la communauté. Quand je dis une religieuse, je devrais dire six religieuses, car elles étaient six en effet odieusement séquestrées quand la police est arrivée : mais une seule est en cause dans l'histoire que je raconte.

“ Cette nonne, appartenant à l'une des premières familles de Louvain, — dont nous tairons provisoirement le nom, — cette nonne, désespérée de la dure captivité qu'elle subissait, parvint, il y a quelques jours, à faire connaître à son beau-frère la situation où elle se trouvait.

“ Le soupirail qui donnait un peu de jour à son cachot s'ouvrait sur le jardin, où un homme travaillait. Elle attira l'attention de cet homme, parvint à l'attendrir, obtint de lui qu'il lui passât de quoi écrire et qu'il se chargeât de faire parvenir à son adresse une lettre qu'elle écrivit.

“ Au reçu de cette lettre, M. X..., le beaufrère de la recluse, se rendit immédiatement au couvent et demanda à la supérieure à voir la sœur...

“ On lui répondit que la sœur... était en retraite et qu'on ne pouvait la voir.

“ — Je repasserai, répondit simplement M. X...

“ Il revint en effet, trois heures après, mais il se fit accompagner par un personnage qui provisoirement resta dehors.